



FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2012-2013
2^{ème} année d'élève manager public

M1 - ISMaPP EN STRATEGIE ET DECISION PUBLIQUE ET POLITIQUE
Diplôme de Niveau I (Grade : Master)

Je soussigné (e) :

Prénom / Nom :

Né(e) le : à (Ville et Pays) :

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville / Pays :

Tél : Fax :

E-Mail :

Boursier : oui (si oui, joindre un justificatif au dossier) non

déclare m'inscrire en Master 1^{ère} année ISMaPP en Stratégie et Décision publique et politique et avoir pris connaissance du montant des frais de scolarité annuels à savoir : 5.300 euros que je m'engage à verser en totalité selon les clauses stipulées dans la convention financière annexée au présent bulletin. Je verse ce jour, par chèques séparés à l'ordre de l'ISMaPP, la somme de 1.800 euros d'acompte déductible des frais de scolarité annuels, la somme de 385 euros correspondant au forfait Assurances (Affiliation Sécurité Sociale Etudiant et RC).

LE REGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE SERA EFFECTUE PAR :

L'étudiant Les parents Autre (personne physique ou morale)

COORDONNEES DES PARENTS (OU DU REpondant) A REMPLIR OBLIGATOIREMENT :

Madame / Monsieur :

Adresse :

.....

Code postal : Ville / Pays :

Tél : Fax :

E-Mail :

Déclare(ons) se (nous) porter caution solidaire de

Mme - Melle - M :, inscrit(e) pour l'année 2012-2013 en Master 1^{ère} année en Stratégie et Décision publique et politique. Nous serons tenus de garantir toutes les obligations financières de l'Etudiant, en cas de défaillance de sa part, à hauteur des droits de scolarité définis ci-dessus à l'égard de l'ISMaPP dans l'application des modalités d'inscription (Conditions générales et modalités de règlement des droits de scolarité) dont nous reconnaissons avoir reçu un exemplaire, porté en annexe à la présente.

Fait à, le

SIGNATURE DE L'ETUDIANT
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

SIGNATURE DES PARENTS OU DU REpondant
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

CONDITIONS DE REGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE
2^{ème} année d'élève manager public

M1 - ISMAPP EN STRATEGIE ET DECISION PUBLIQUE ET POLITIQUE
Diplôme de Niveau I (Grade : Master)

- **Rappel des droits de scolarité**
 - *Inscription annuelle* : 5.300 euros
 - *Forfait « assurances »* : 385 euros

Correspondant aux assurances souscrites par l'établissement.

- **Accès gratuit à la Bibliothèque :**
Un chèque de caution de 120 € doit être joint au présent dossier d'inscription pour bénéficier du prêt d'ouvrages. Il sera restitué à l'étudiant en fin d'année s'il n'a ni perdu, ni endommagé d'ouvrages.

- **Modalités de règlement**
 - *A l'inscription par chèques séparés à l'ordre de l'ISMAPP :*
 - *Un acompte de 1.800 euros, à valoir sur le montant de la scolarité à l'ISMAPP*
 - *le règlement du forfait Assurances de 385 euros,*

soit un total de 2.485 euros.

Je choisis de procéder au règlement des droits de scolarité par :

CHEQUES (COCHER L'OPTION CHOISIE POUR L'ECHEANCIER) :

Case à cocher	Nombre de versements	Echéances				
		15/10/2012	15/11/2012	15/12/2012	15/01/2013	15/02/2013
<input type="checkbox"/>	1	3.500 €				
<input type="checkbox"/>	2	1.750 €	1.750 €			
<input type="checkbox"/>	4	875 €	875 €	875 €	875 €	
<input type="checkbox"/>	5	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €

IMPORTANT : Les règlements par chèque correspondant à l'échéancier ci-dessus choisi, doivent être remis lors de l'envoi du présent dossier d'inscription.

L'encaissement s'effectuera par la comptabilité aux dates indiquées dans l'échéancier.

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Echéancier des prélèvements									
15/09 2012	15/10 2012	15/11 2012	15/12 2012	15/01 2013	15/02 2013	15/03 2013	15/04 2013	15/05 2013	15/06 2013
350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €



CONDITIONS PARTICULIERES

- *Les étudiants qui souscrivent un prêt bancaire doivent verser le montant de leur scolarité à l'école, en une fois, lors du déblocage du prêt.*
- *Le montant de 1.800 euros d'acompte versé à l'inscription définitive et le forfait Assurances ne peuvent être remboursés. Toutefois, à titre exceptionnel, si le désistement intervient pour un motif de force majeure formulé par lettre recommandée avant le 15 juillet 2012, la somme sera remboursée intégralement. Au-delà, il ne sera procédé à aucun remboursement. L'acompte sera considéré comme acquis dès réception du dossier d'inscription.*

Fait à , le

*Signature de l'étudiant
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)*

*Signature des parents ou du répondant
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)*

CONDITIONS GENERALES

➤ **Inscription**

L'inscription au cursus d'études à l'ISM a PP est subordonnée au dépôt du dossier d'inscription. Compte tenu du nombre limité des places disponibles, les candidats sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée. La perception des droits d'inscription garantit l'inscription.

➤ **Conditions d'accès**

. L3 - ISMAPP EN SCIENCE POLITIQUE ET MANAGEMENT PUBLIC

- Pré-requis :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de grade Licence 2^e année (Deug, BTS ou équivalent, classes préparatoires aux Grandes Ecoles littéraires, scientifiques ou commerciales)

. M1- ISMAPP EN STRATÉGIE ET DÉCISION PUBLIQUE ET POLITIQUE

- Pré-requis :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (de niveau BAC+ 3 minimum) ou d'un diplôme européen équivalent (Droit, Économie, Sciences politiques, Histoire, LEA, Lettres, Philosophie).

. M2 - ISMAPP EN STRATÉGIE ET DÉCISION PUBLIQUE ET POLITIQUE (CERTIFIÉ NIVEAU 1)

- Pré-requis :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (de grade M1) ou d'un diplôme européen équivalent (Droit, Économie, Sciences politiques, Histoire, LEA, Lettres, Philosophie).

Il est précisé que ne peut être opposée à l'Ecole toute difficulté résultant de problèmes d'obtention de documents administratifs.

➤ **Sécurité sociale**

Les étudiants de l'ISM a PP bénéficient du régime obligatoire de Sécurité sociale Etudiant. Lors de son inscription, l'étudiant est affilié pendant la période s'écoulant du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. La cotisation annuelle est fixée par les services de la sécurité sociale. L'ISM a PP est chargé par ceux-ci de collecter les fonds afin qu'ils leur soient reversés. Les étudiants ressortissants de pays non conventionnés par la CPAM doivent souscrire une assurance personnelle et en fournir la preuve à l'Ecole.

La cotisation à la Sécurité sociale Etudiant sera remboursée aux étudiants qui en sont dispensés (boursiers) ou qui dépendent d'autres régimes sur présentation des pièces justificatives dans un délai d'un mois après la rentrée.

➤ **Responsabilité civile**

Le montant correspondant à l'assurance Responsabilité civile sera remboursé aux étudiants déjà assurés par ailleurs s sur présentation des pièces justificatives dans un délai d'un mois après la rentrée.

➤ **Scolarité et enseignements "Extrait du règlement intérieur"**

« Les enseignements sont constitués par les cours, les séminaires, les études de cas, les enquêtes, conférences et entretiens d'orientation. Le diplôme du Master comporte une période dite en immersion professionnelle (dans le cadre d'une convention de stage) qui doit permettre à l'étudiant de prouver sa capacité à s'intégrer dans un environnement professionnel. En vue de la préparation du semestre d'application, l'étudiant peut faire appel au service des stages et à la cellule « coaching ». Chaque étudiant peut ainsi, au travers d'entretiens — individuels et collectifs — avec des professionnels, préciser son orientation. Sauf cas de force majeure, la période IP doit être unique ».

➤ **Carte d'étudiant**

La carte d'étudiant de l'ISM a PP permet aux étudiants de bénéficier de l'accès aux restaurants et bibliothèques universitaires, des réductions cinéma, théâtre, avions, trains... Les certificats de scolarité et attestations sont délivrés lors de la rentrée.

➤ **Appels des droits d'inscription**

L'ISM a PP participe à l'étalement de la charge financière représentée par les droits d'inscription en procédant aux appels de fonds en plusieurs fois.



Inscription M1 – ISMaPP 2012-2013
RECAPITULATIF DES PIÈCES
A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Formulaire d'inscription 2012-2013** (complété et signé par l'étudiant et son répondant)
- Conditions de règlement des droits de scolarité** (complété et signé par l'étudiant et son répondant)
- 2 photos d'identité récentes**
- Une copie de la pièce d'identité du (ou des) répondant(s) financier(s)**
- Pour les étudiants titulaires d'un diplôme de niveau L3 au moment de l'inscription**
 - copie de l'attestation de réussite ou relevé Ects de l'année L3
 - Si vous êtes en cours d'obtention d'un diplôme de grade Licence 3^{ème} année au moment de l'inscription, vous pourrez transmettre votre attestation de réussite au plus tard le 15 septembre 2012.
- Pour les étudiants boursiers :**
 - copie de l'attribution conditionnelle de bourse de l'année 2011-2012

DOCUMENTS FINANCIERS

- REGLEMENTS PAR CHEQUES SEPARES, LIBELLES AU NOM DE L'ISMAPP :**
 - de l'acompte à valoir sur le montant de la scolarité (1.800 euros)
 - du forfait Assurances (385 euros)
 - de la caution pour le prêt des ouvrages de la bibliothèque (120 euros)
- **POUR LES ETUDIANTS AYANT CHOISI DE REGLER LES DROITS DE SCOLARITE**
 - **PAR CHEQUE :**
 - 1 règlement de 3 500 euros daté du 15-10-2012
 - 2 règlements de 1 750 euros datés du 15-10-2012 et du 15-11-2012
 - 4 règlements de 875 euros datés du 15-10-2012 ; 15-11-2012 ; 15-12-2012 ; 15-01-2013
 - 5 règlements de 700 euros datés du 15-10-2012 ; 15-11-2012 ; 15-12-2012 ; 15-01-2013 ; 15-02-2013
 - **PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :**
 - Autorisation de prélèvement ci-jointe
 - Relevé d'identité bancaire (Rib)

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE LUNDI 9 JUILLET 2012 :

ISMaPP
Inscription 2012-2013
80, rue Taitbout
75009 Paris

Tout dossier incomplet sera retourné par voie postale.

